



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 19059

Accompagnement des acteurs territoriaux relatif au PACTE territorial Nièvre

établi par

Catherine de MENTHIÈRE

Ingénieure générale des ponts, des eaux
et des forêts

Michel REFFAY

Ingénieur général des ponts, des eaux
et des forêts

Août 2020

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	4
LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS.....	5
1. MODALITÉS D'INTERVENTION.....	6
1.1. Origine et contexte de la mission.....	6
1.2. Situation de l'agriculture nivernaise.....	6
1.3. Trois pistes initiales de travail.....	7
1.3.1. Identification et caractérisation des différents modèles de production de bovins allaitants	7
1.3.2. Développement d'ateliers d'engraissement, commercialisation d'animaux finis, contractualisation et/ou approvisionnement de la restauration collective	7
1.3.3. Les outils d'abattage et de transformation.....	8
1.4. Méthodologie.....	9
1.4.1. Méthodologie générale.....	9
1.4.2. Principales visites et actions réalisées dans le cadre de la mission.....	9
2. DIAGNOSTIC DES ABATTOIRS ET DES ATELIERS DE TRANSFORMATION.....	10
2.1. Des lignes directrices qui s'affirment.....	11
2.2. Leur déclinaison en matière d'abattoirs.....	12
2.2.1. Abattoir Luzy.....	12
2.2.2. Abattoir de Corbigny.....	12
2.2.3. Abattoir de Cosne sur Loire.....	13
2.2.4. L'implication de la région et de l'État.....	13
2.3. Un couplage abattoir /atelier de transformation indispensable pour valoriser.....	14
2.3.1. Une matrice des coûts qui éclaire le sujet (coût ramené € au kg de carcasse).....	14
2.3.2. Des ateliers de transformation sources de valorisation.....	15
3. IDENTIFICATION DES MODÈLES D'ENGRAISSMENT ADAPTÉS À LA NIÈVRE.....	16
3.1. Un élevage viande spécialisé encore monolithique.....	16
3.2. Une décapitalisation du cheptel inquiétante.....	17
3.3. Un modèle basé sur le naisseur qui peut inclure de l'engraissement sous conditions.....	18
4. DÉVELOPPER LES MARCHÉS DE VIANDES ENGRAISSÉES.....	18
4.1. Promesse d'un produit sous signe de qualité : des SIQO qui devraient accompagner la segmentation et le « local ».....	18
4.2. Sensibilisation et développement de la contractualisation.....	20
CONCLUSION.....	22
ANNEXES.....	23
Annexe 1 : Lettre de mission.....	25
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	27
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....	30
Annexe 4 : La Nièvre en chiffres.....	31
Annexe 5 : Bibliographie.....	33
Annexe 6 : Liste des signes de qualité en viande bovine charolaise.....	36
Annexe 7 : Aires géographiques des AOP et IGP sur la Nièvre.....	37
Annexe 8 : Annonce journée contractualisation.....	38

RÉSUMÉ

Les productions de bovins maigres et de céréales dégagent peu de valeur ajoutée. La Nièvre est clairement une zone intermédiaire, au sein de laquelle l'agriculture doit emprunter des chemins nouveaux pour créer de la valeur.

La mission a été très rapidement happée par les questions relatives à l'avenir des 3 abattoirs du département. Chacun d'entre eux, de taille modeste, présentait des fragilités pour des raisons diverses, que la mission a d'abord cherché à identifier: un petit abattoir qui fonctionne bien, un autre très obsolète en manque de projet et de leadership, un troisième en cours d'abandon par le groupe coopératif qui l'abritait.

Ce cap relationnel et technique franchi, il convenait d'établir les étapes d'évolution dans un calendrier encore à ce jour en développement.

Il a fallu réexaminer le positionnement des petits abattoirs en visitant de nombreux sites, envisager la rénovation de certains d'entre eux, affirmer la nécessité de transformation et de valorisation auprès de l'ensemble des promoteurs professionnels, accompagner des séances de concertation incluant l'État, les collectivités et les professionnels, faciliter l'établissement de contacts au niveau national, co-organiser des séminaires.

Ce qui a le plus frappé la mission, c'est que tous les partenaires qu'elle a rencontrés sont de bonne volonté mais rechignent à mettre en cohérence les différents éléments logiques des projets qu'ils ont en responsabilité : vente de maigre et/ou engraissement, cahier des charges produits, signes de qualité, zone d'abattage, atelier de transformation, contractualisation.

Les signes officiels de qualité en place, notamment ceux mettant en avant l'origine géographique, sont pour l'instant peu opérants.

Les modèles d'engraissement sont également moins évidents à mettre en place que la mission ne l'envisageait initialement : l'ancrage historique dans le naissage, marque fortement les pratiques nivernaises.

Les conditions météorologiques des dernières années ne permettent pas d'envisager sereinement une autonomie à l'herbe croissante, notamment au-delà des 1^{ères} pousses d'herbe, vouées au pâturage des jeunes broutards et leurs nourrices.

Au final, la mission réaffirme la nécessité de maintenir des outils d'abattage dans la Nièvre dont la petite taille ne constitue en aucun cas une difficulté, à condition que ces abattoirs alimentent des outils de transformation locaux. S'agissant de la production d'animaux gras, la mission a la conviction qu'un développement modeste de l'engraissement est possible, mais doit s'appuyer sur la contractualisation.

La préfète de la Nièvre, le DDT et son équipe, les acteurs locaux et les missionnaires ont apprécié ce travail collaboratif, chacun apportant ses compétences au service de projets de territoires.

Mots clés : Nièvre, abattoirs, engraissement

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS

- R1. S'agissant de valorisation, raisonner strictement l'abattage seul, sur des outils de petite taille a peu de sens ; le lien contractuel de l'abattage avec la transformation est déterminant. Pour autant, abattoir et ateliers peuvent être situés sur des lieux différents..... 15
- R2. L'abattage et la transformation, sous réserve d'engagements qualitatifs, de bien être des animaux et de niveaux de valorisation effective des signes de qualité, devraient pouvoir faire l'objet d'une nouvelle politique publique d'accompagnement financier..... 15
- R3. Un renforcement du cahier des charges IGP Charolais de Bourgogne apparaît nécessaire pour lier qualité supérieure et origine, lui permettant une différenciation réelle.....20
- R4. La contractualisation dans le secteur des viandes bovines engraisées constitue un élément essentiel de la construction de valeur. Elle contribue au cercle vertueux de renforcement de la filière, au même titre que la structuration et la segmentation.....21

1. MODALITÉS D'INTERVENTION

1.1. Origine et contexte de la mission

La Nièvre, département rural caractérisé par des espaces naturels préservés, une richesse patrimoniale reconnue et une tradition agricole et industrielle forte, connaît plusieurs difficultés symbolisées par une démographie décroissante.

Le Pacte de développement territorial pour la Nièvre s'inscrit dans une politique du gouvernement de cohésion des territoires. Il vise à aider à la concrétisation de projets portés par les collectivités territoriales et les acteurs économiques et associatifs, dans une dynamique d'innovation contribuant au renouveau du territoire, dans les domaines du numérique, du véhicule autonome et électrique, d'une agriculture de qualité, de l'utilisation du bois ou du tourisme vert.

Ce Pacte signé le 15 février 2019, comporte 4 objectifs stratégiques déclinés en 30 actions. Un de ces objectifs est de renforcer les filières structurantes : la filière agricole, les énergies renouvelables et la filière bois.

Il prévoit la mobilisation du CGAAER pour accompagner les acteurs territoriaux dans l'élaboration et la finalisation de leurs projets, tout particulièrement en faveur du développement et de la valorisation de l'élevage nivernais, de la transformation et de la commercialisation de la viande bovine pour apporter de la valeur ajoutée au territoire.

1.2. Situation de l'agriculture nivernaise

Entre la Loire à l'Ouest et le Morvan à l'Est, en limite Sud-Est du bassin parisien, la Nièvre est une zone de transition, avec une surface importante consacrée à l'agriculture.

En lien avec les aptitudes pédologiques, l'herbe est plus présente à l'Est et les surfaces labourées vers l'Ouest. Les productions principales sont la viande bovine, dominée par la race charolaise, les céréales, quelques ovins et la viticulture (AOCs Pouilly-sur-Loire, Pouilly fumé, Coteaux du Giennois notamment).

Mais la Nièvre est d'abord un département agricole d'élevage bovin essentiellement allaitant (368 255 bovins, dont 147 330 vaches nourrices et 3 865 vaches laitières).

Elle appartient aux zones dites « intermédiaires »¹.

Avec peu d'unités de transformation agroalimentaire, la valorisation des produits issus de l'élevage bovin repose surtout sur l'exportation (Italie, Espagne...) de brouillards vivants (viande maigre).

L'engraissement, modeste en proportion ne représentant que 2 ou 3% du cheptel, approvisionne trois abattoirs de proximité.

Les premiers échanges réalisés avec les professionnels, les représentants de l'État et de la chambre d'agriculture font ressortir que les productions de bovins maigres et de céréales dégagent peu de valeur ajoutée et sont très dépendantes de la politique agricole commune (éléments qui caractérisent les zones intermédiaires). La conduite des exploitations alliant polyculture et élevage correspond ainsi

1 rapport CGAAER n°18065

à des activités juxtaposées et non complémentaires. De plus, l'évolution des réglementations sur la mise aux normes des bâtiments a généré une régression de l'élevage dans le Nord-Ouest de la Nièvre. Les marges de progrès restent conditionnées par les aléas climatiques (sécheresse à répétition), l'évolution des marchés du maigre, le développement des circuits courts...

1.3. Trois pistes initiales de travail

Les premières réflexions envisagées au début de la mission portaient sur les modèles de production, le développement d'ateliers d'engraissement, les abattoirs et les ateliers de transformation.

Chacune d'elles est explicitée ci-après mais la contribution des missionnaires était particulièrement attendue sur l'avenir des abattoirs et la transformation, de sorte que ce sujet a largement dominé la mission, tant en terme d'analyse que de temps passé.

1.3.1. Identification et caractérisation des différents modèles de production de bovins allaitants

En fonction des marchés visés, la mission a souhaité objectiver les atouts et faiblesses des différents systèmes de production existants sur le territoire, ou développés ailleurs en France et susceptibles d'être mis en œuvre dans la Nièvre. Mais il apparaît que "le modèle nivernais" est très spécialisé sur le naissage et peut difficilement s'en départir (historique, météo disponibilité en eau, EBE). L'herbe y joue un rôle essentiel, son apport est fragilisé par les sécheresses à répétition, faisant de l'accès à l'eau une priorité grandissante et de première condition pour la conduite de l'activité de naissage.

1.3.2. Développement d'ateliers d'engraissement, commercialisation d'animaux finis, contractualisation et/ou approvisionnement de la restauration collective

Certains représentants professionnels ne croient pas à l'engraissement des mâles (perte de parts de marché, autres pays plus compétitifs notamment). En revanche, ils prônent un développement de l'engraissement des femelles. D'autres soulignent la pertinence de l'engraissement des mâles sous réserve de disposer de céréales à valoriser, produites et disponibles sur l'exploitation (complémentarité des ateliers végétaux et animaux). Il y a par ailleurs des opportunités qui peuvent s'offrir en terme de débouchés (Chine par exemple, Japon plus récemment). Compte tenu de ces visions contrastées, la mission s'est attachée à examiner les signes de qualité mis en œuvre.

Les signes de qualité devraient permettre de conquérir certains marchés, mais ils sont actuellement peu visibles en raison des multiples cahiers des charges/ démarches qualité qui se superposent (IGP Charolais de Bourgogne, Label rouge, marques commerciales de la grande distribution...). Ainsi les points de vente agréés pour la viande IGP Charolais de Bourgogne ne sont pas engagés par contrat en terme de volume, de prix... (une vingtaine de points de vente agréés à ce jour).

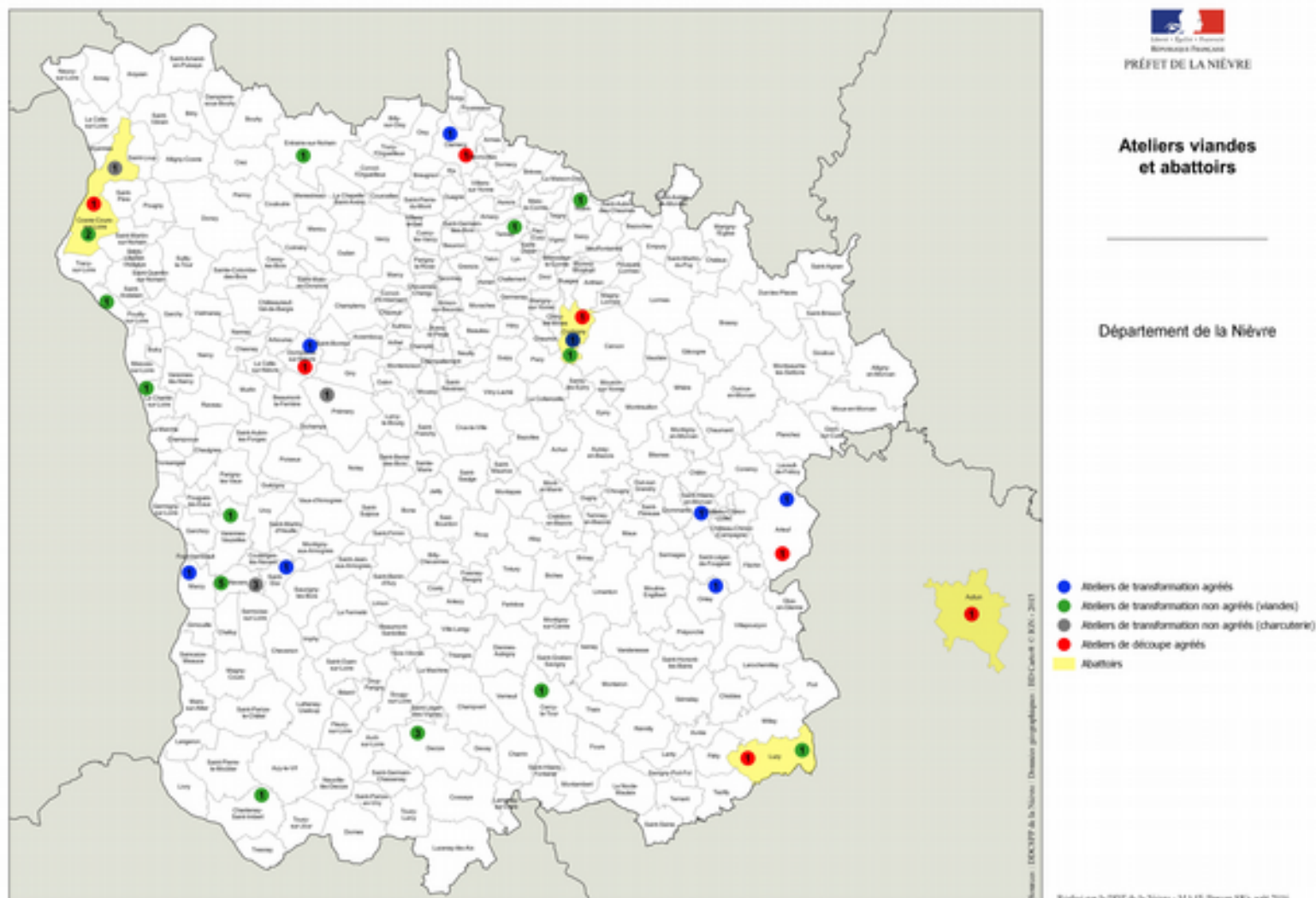
La contractualisation concerne aujourd'hui peu d'éleveurs. La mission s'est attachée à faire progresser les partenaires vers différentes formes de contractualisation, en s'appuyant notamment sur le rapport CGAAER n° 14089 « la contractualisation du secteur bovin », et en organisant un séminaire spécifique à la demande de Mme la Préfète.

S'agissant de la valorisation du produit viande local, le Conseil départemental de la Nièvre a mis en place une plate-forme "Agri local" qui recense les fournisseurs de différents produits. Cet outil

numérique ne suffira vraisemblablement pas, seul, à développer de façon conséquente la commercialisation de produits locaux.

Le bilan des initiatives déjà prises en matière de SIQO fait l'objet de la partie 4 du présent rapport.

1.3.3. Les outils d'abattage et de transformation



Trois abattoirs sont présents sur le territoire:

- Corbigny : propriété de la commune, 2000 tonnes/an environ toutes espèces, recherche d'un nouveau gestionnaire par délégation de service public ; un atelier de découpe privé potentiellement à céder jouxtant l'abattoir ;
- Cosne-sur-Loire : société anonyme, 1500 tonnes ;
- Luzy : syndicat intercommunal, 600 tonnes.

Il s'agit d'abattoirs de petite taille, multi espèces à dominante bovine, assurant l'abattage d'animaux d'origine locale le plus souvent.

Dans ce cadre, les chantiers à conduire portent prioritairement :

- sur le maintien et la structuration de l'activité des 3 outils d'abattage du département (Corbigny, Cosne sur Loire, Luzy) ;
- plus secondairement sur les ateliers de transformation (création de "Natur'Amognes" à Saint Bénin d'Azy, atelier de transformation filière steak haché à Cosne sur Loire et rénovation de l'atelier de découpe de Corbigny).

1.4. Méthodologie

1.4.1. Méthodologie générale

Pour chacun des thèmes, la mission a :

- étudié la bibliographie disponible,
- réalisé des entretiens bilatéraux,
- organisé des réunions de concertation sur certains sujets particuliers,
- eu recours aux travaux disponibles au sein des instituts techniques, CerFrance, INRAE,
- animé, en tant que de besoin, des séances de synthèse des travaux.

La mission s'est déroulée en étroite relation la préfète de la Nièvre ainsi que les services de la direction départementale des territoires. La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt a naturellement été associée. D'autres acteurs locaux ou administrations ont été contactés afin d'asseoir la dimension territoriale aux projets (région, intercommunalité, sous-préfectures...).

Néanmoins le produit de cette mission d'accompagnement ne saurait se mesurer à l'aune de la production d'un rapport écrit, mais bien sur l'implémentation, les étapes franchies et le dialogue restauré pour atteindre des objectifs mieux définis et partagés par tous les acteurs au plan territorial de telle sorte qu'ils orientent le travail collectif et les soutiens éventuels à leur atteinte. La mission souligne également la qualité de l'accueil et du jeu collectif qu'elle a cherché à promouvoir, notamment avec l'engagement des services de l'État au niveau local.

1.4.2. Principales visites et actions réalisées dans le cadre de la mission

La première étape des travaux a consisté à réunir avec les services de l'État, les principaux acteurs du territoire concerné. Les représentants de la chambre départementale d'agriculture, des syndicats agricoles, des associations portant des initiatives en matière d'élevage, des représentants des principaux outils d'abattage et de transformation... (cf. liste des participants jointe en annexe) ont pu faire état de la situation de l'agriculture nivernaise ainsi que de leurs attentes en matière d'évolution des pratiques d'élevage et surtout leurs attentes en matière de transformation et de commercialisation de la viande bovine issue des exploitations nivernaises.

La note de cadrage de l'intervention des deux missionnaires en appui aux acteurs locaux a été finalisée et adressée à Mme la Préfète le 26 juin 2019.

La mission a recueilli des éléments sur les abattoirs tant auprès de la Direction générale de l'alimentation (DGAL- Bureau en charge des abattoirs du point de vue sanitaire) que de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE - Bureau des viandes sur le volet économique des abattoirs).

Durant l'été, la mission a entrepris des séries d'entretiens, afin de rencontrer « en bilatérale » l'ensemble des acteurs du territoire.

Durant l'automne, la mission s'est concentrée sur la visite d'autres sites, à la recherche d'initiatives susceptibles d'inspirer les porteurs de projets nivernais. Les déplacements ont eu lieu en région Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté. Citons :

- le site de transformation du groupe ARCADIE à Geneviève sur Argence (12)
- l'abattoir de Neussargue (15)
- l'atelier de découpe de Camarès (12)
- la ferme Saint-Martial d'engraissement de 900 veaux (et pas 1000)
- l'abattoir et l'atelier de découpe de Bourgneuf (23) -en construction
- le partenaire Laurent de Mouza de Guillaume Pham, dirigeant de l'atelier d'abattage québécois « *Louis Lafrance* »
- l'abattoir d'Autun
- l'abattoir de Lons le Saunier et la Comtoise des viandes (39)
- Viande Nature Jura (abattage-découpe-transformation- projet vente aux particuliers) (39)

Des contacts nationaux (Institut de l'élevage, Normabev, Interbev, FNEAP...) ont permis enfin de confronter les pistes d'orientation proposées par la mission, avec les orientations nationales de ces différentes organisations.

Les missionnaires ont également participé aux 3 réunions du comité de pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un atelier de transformation de viandes, lancée par la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, à Cosne-Cours-sur-Loire, entre juillet et novembre 2019.

En janvier 2020, grâce aux contacts établis dans le cadre de la mission et du réseau dont disposent les missionnaires, une journée d'étude a été organisée sous l'égide de la préfète de la Nièvre, en collaboration avec les équipes de la DDT.

Le contenu de cette journée est développée en partie 4 et annexe 8 du présent rapport.

2. DIAGNOSTIC DES ABATTOIRS ET DES ATELIERS DE TRANSFORMATION

Cette partie constitue l'essentiel des travaux sur lesquels la mission était attendue en réalité par les acteurs de terrain.

La question des ateliers de transformation est apparue très naturellement en prolongement de celle des abattoirs, la mission considérant que pour les abattoirs de taille petite ou intermédiaire, le raisonnement économique doit intégrer les modalités de valorisation des carcasses.

Pour établir son analyse la mission s'est fondée sur les données, sur les visites d'abattoirs et d'ateliers de transformation, parmi lesquels l'abattoir en construction de Bourganeuf, unité de petite taille gérée selon des méthodologies extrêmement modernes, poussant l'automatisation, appliquant les concepts les plus modernes en matière de bien-être animal et la traçabilité la plus extrême par recours à l'informatique semble véritablement ouvrir une voie nouvelle.

2.1. Des lignes directrices qui s'affirment

C'est sur ces bases que la mission réalise les constats suivants.

Les petites structures d'abattage ont vraisemblablement à nouveau de l'intérêt

La proximité, le caractère multi espèces, le sentiment d'appartenance de l'outil à une filière locale, le bien-être (transport abattage), la traçabilité des aliments attendue par les consommateurs contribuent à redonner de l'intérêt aux structures d'abattage de petite taille, alors qu'en une vingtaine d'années le nombre d'abattoirs français passait de plus de 700 à environ 200. Des projets émergent, dans différentes régions, sous la mobilisation des éleveurs ou sous l'action de collectivités au titre du maintien d'activités économiques.

L'abattoir doit être considéré comme une zone de coût et non comme une zone de profit

Considérer un abattoir sur le seul acte d'abattage, conduit à une faible rentabilité des investissements, l'accroissement des tonnages apparaissant alors comme la seule source de recherche de profitabilité. C'est la raison pour laquelle la mission invite l'ensemble des partenaires et acteurs qu'ils soient publics ou privés intéressés au développement de ces activités, à envisager une valorisation soit dans le respect de cahiers des charges spécifiques de production (amont) et/soit en incluant une transformation des carcasses (aval).

L'atelier de transformation n'est pas nécessairement contigu à l'abattoir

Il n'apparaît pas nécessaire que l'atelier de transformation soit en prolongement direct de l'abattoir. Le coût supplémentaire du transport des ½ carcasses, de l'ordre de 0,25 à 0,35 € du kilo de carcasse (du lieu d'abattage à l'atelier de transformation), n'affecte pas notablement la valeur, si celle-ci est suffisamment importante.

La création de valeur repose sur la transformation et aussi sur l'amont

Si le département de la Nièvre souhaite créer de la valeur à partir d'engraissement d'animaux nés sur place, et aller plus loin que ne le permet la vente des broutards (animaux maigres sevrés non engraisés), il est impératif d'envisager pleinement la transformation sur la base d'ateliers locaux. Il faudra dans un second temps, formuler un certain nombre de propositions permettant de consolider la segmentation d'amont, notamment celle portée auprès des consommateurs par une promesse incluse dans l'IGP charolais « de Bourgogne ».

La transformation des carcasses doit intégrer la viande hachée fraîche

Les viandes hachées notamment fraîches, constituent une incontournable modalité de valorisation des quartiers avant, qui permet de tirer parti pleinement des carcasses en toutes saisons. Aussi, les cahiers des charges d'atelier transformation doivent -selon la mission- clairement aborder l'ensemble des compartiments de transformation des viandes, y compris la viande hachée fraîche, réputée plus « délicate » à conduire.

L'ensemble de ces projets doit être porté par des équipes pérennes, d'avenir et motivées

La réussite d'une entreprise d'abattage et de valorisation par transformation repose notamment sur deux conditions :

- Une direction politique porteuse d'un projet d'avenir et bien introduite dans les milieux agricoles et les milieux de la valorisation ;
- Un directeur ou un chef de projet qui aborde cette reconstruction de valeur comme un challenge personnel.

2.2. Leur déclinaison en matière d'abattoirs

2.2.1. Abattoir Luzy

La mission est confiante et retrouve l'ensemble des éléments qu'elle préconise, y compris lorsque l'abattoir traite un tonnage modeste. Elle identifie une forte volonté de valoriser les produits, une insertion territoriale au travers d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), une répartition des coûts qui correspond à un équilibre stable pour l'ensemble des acteurs. S'y ajoute une vraie motivation des équipes souvent fondamentale en matière d'abattage et de transformation. L'atelier de découpe de l'abattoir a même contribué à l'émergence d'une initiative de valorisation de viande commandée sur Internet et livrée par colis en 24 heures ; cette *Start up* a récemment aménagé un outil de conditionnement désormais indépendant de l'abattoir.

2.2.2. Abattoir de Corbigny

La situation de Corbigny est très particulière avec un abattoir propriété de la commune (endettement préoccupant), géré par SICAREV sous forme d'une délégation de service public (DSP), dont le contrat est considéré comme caduque par le juge administratif. À cet abattoir s'ajoute un atelier de transformation, proche mais non attenant, propriété de SICAREV, relativement obsolète et sans grande valeur en tant que tel. La mission note du reste que le départ de SICAREV repose sur un échange verbal entre l'ancien préfet et le futur ancien DG de SICAREV sans que pour autant cette perspective de départ fasse l'objet d'un document écrit.

La mission considère que l'achèvement de la mission (qu'il convient de connaître plus précisément) et de la préparation du futur appel d'offres, par le cabinet Gressard consultant, doivent être menés à leurs termes sans autre forme de délai. Cet appel d'offres doit établir les engagements que sont prêts à prendre tant la commune, la communauté de communes et le gestionnaire. Il faut donc stratégiquement amener chacun se positionner et passer cette étape de l'appel d'offre qui sera déterminante.

Lors de l'examen de cet appel d'offres, il conviendra que la commission chargée de l'examen des propositions, porte une attention particulière sur les réussites antérieures, la santé financière et la réalité des allégations des postulants potentiels.

Dans ce dossier la mission a observé -à son arrivée- que personne ne se dévoilait totalement : ni SICAREV sur la réalité et surtout le calendrier de son départ, ni les éleveurs regroupés au sein de deux associations (EBE, ATE) ni le consortium impliquant l'entrepreneur Guillaume Pham, PDG de l'abattoir Louis Lafrance au Canada, ni certains utilisateurs importants de l'abattoir comme la société Schiever. Cette attitude est très compréhensible dans la mesure où personne ne veut véritablement se dévoiler pour ne porter à lui seul le prix d'une continuité de reprise, ou de cessation ; chaque partenaire entend ainsi se ménager toutes possibilités.

Néanmoins, il semble que la pérennité de l'activité de Corbigny, quel que soit le niveau final du volume abattu et transformé passe par la mise en place d'une DSP pour l'abattoir, une implication de l'intercommunalité pour desserrer l'étau financier qui pèse sur la commune de Corbigny, l'abandon ou l'évolution forte de l'atelier de transformation actuel de SICAREV, obsolète.

2.2.3. Abattoir de Cosne sur Loire

La mission considère que la réflexion est en panne, même si l'animation prospective portée par le consultant de l'ADIV, entretient une forme de réflexion. Néanmoins elle ne doit pas cacher une réalité critique : l'atelier de transformation est quasi inexistant, l'abattoir nécessite des travaux importants de remise à niveau et de modernisation, et les promoteurs de projet ne font pas montre à ce stade d'engagement suffisamment fort et de détermination suffisamment solide.

La mission considère donc que deux conditions doivent être remplies pour envisager un avenir serein. En premier lieu le portage politique du projet doit être assuré par un élu motivé incarnant l'avenir de l'activité et son insertion territoriale. Le Président de l'abattoir, paraît le candidat le plus approprié. Suite à échanges, il a décidé de s'investir pleinement sur le nouveau projet.

En second lieu, il est impératif de procéder à l'identification et à l'embauche d'un nouveau directeur chef de projet qui aura à cœur de porter le challenge de la rénovation de Cosne. Là encore la question du tonnage n'est pas essentielle, mais c'est bien la motivation des personnels, la motivation des élus et l'engagement de l'intercommunalité qui laisseront présager d'une issue favorable. Dans ce projet, comme dans les autres, la question de la création de valeur par recours aux viandes hachées est essentielle.

2.2.4. L'implication de la région et de l'État

En début de mission, il a été constaté beaucoup d'attentisme et peu de réalisations.

La mobilisation de la Région, de l'État, du conseil départemental, dans l'esprit du Pacte territorial, permettrait d'afficher un signal fort vis à vis des porteurs de projets potentiels.

La création d'ateliers de transformation, pourrait reposer sur un équilibre faisant plus appel aux financements privés, pour éviter les démarches opportunistes. Les pouvoirs publics en procédant par exemple, par l'instauration d'un appel à manifestation d'intérêt, avec une échéance fixe dans l'année, montreraient qu'ils apportent leur soutien aux projets les plus aboutis, portés par les équipes les plus motivées.

L'objet est de motiver les acteurs et qu'ils passent à l'acte. Seuls les plus déterminés seront bénéficiaires. Ce dispositif donnerait ainsi un cadre quant à la participation potentielle des pouvoirs publics.

Début 2020, un dossier FNADT a été monté par la S.A. Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire pour revoir en profondeur la gouvernance de l'outil actuel, et aboutir à un abattoir modernisé et à la création d'un atelier de transformation.

La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais recherche des financements auprès de l'État (DETR) et du Conseil régional pour mener à bien le projet « Natur'Amognes » de création d'un atelier de transformation monté par des éleveurs.

2.3. Un couplage abattoir /atelier de transformation indispensable pour valoriser

2.3.1. Une matrice des coûts qui éclaire le sujet (coût ramené € au kg de carcasse)

SOURCE	CARCASSE	ABATTAGE	TRANSPORT 1/2 CARCASSE	PIECAGE	MISE SOUS VIDE	PIECAGE ET MISE SOUS VIDE	HACHAGE	SAUCISSERIE
ABATTOIR 1	3,83 / 4,20	0,57				1,68		
ATELIER 1			0,35 : 0,45					
ABATTOIR 2		0,85	0,35	0,65	0,70	1,35		
ABATTOIR 3		0,60	0,11 / 0,20			1,45		
ATELIER 2			0,25			1,90		2,00 / 2,40
ADIV							2,30 / 2,50	4,00 / 4,70
REPÈRE RETENU		0,70	0,35	0,65	0,70	1,60	2,40	4,00

Ces quelques chiffres, recueillis à la faveur des échanges avec différents responsables d'abattoirs ou d'unités de transformation illustrent bien que :

- l'abattage reste une opération lourde dégageant peu de profitabilité ;
- le transport de carcasse demeure d'un coup modeste, et n'obère en aucune manière la rentabilité dès lors qu'il est effectué à des fins de transformation ;



- la transformation et la valorisation des morceaux des produits transformés constituent des démarches qui doivent être intégrées pour accéder à des zones de profit.

R1. S'agissant de valorisation, raisonner strictement l'abattage seul, sur des outils de petite taille a peu de sens ; le lien contractuel de l'abattage avec la transformation est déterminant. Pour autant, abattoir et ateliers peuvent être situés sur des lieux différents.

2.3.2. Des ateliers de transformation sources de valorisation

➤ Exemple de Natur'Amognes

En 2017, sept agriculteurs, tous installés dans la zone Natura 2000 des Amognes, décident de créer leur association Natur'Amognes, dans le but de vendre une viande bovine de qualité élevée dans le respect de la biodiversité. La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais (CCACN) travaille depuis 2018 en partenariat avec eux.

L'atelier comprendrait une salle de découpe (1 à 3 bouchers), une salle de transformation chaude (pâtés, plats cuisinés...) , une salle de transformation froide (saucisses, merguez...), deux séchoirs (saucisson, jambon...), un saloir (charcuterie), un fumoir, un autoclave (pour conserverie), une zone de stockage permettant de faire une plate-forme locale, une légumerie, un magasin attenant (env. 70 m²). D'un peu plus de 500 m², l'atelier traiterait un volume -en rythme de croisière- de 100 tonnes.

Le budget s'élève à environ 1 400 000€ (Bâtiment 1 078 000 € et Matériel 300 000 €).

➤ Exemple de Bourgneuf (Creuse)

la visite de l'abattoir en cours de construction sur le site de Bourgneuf dans la Creuse a été déterminante pour la mission. Cet abattoir constitue probablement une des références qui éclairent l'avenir de l'abattage et des transformations des viandes « locales ». Ses promoteurs ont en effet parfaitement intégré l'implication des éleveurs (une soixantaine), la proximité, le bien-être en recourant à des méthodes originales s'agissant des aires d'attente, des procédures de mise à mort et des conditions d'ambiance. Ce projet intègre la transformation de la totalité des produits et devrait générer les profitabilités que l'on peut légitimement attendre d'une utilisation intelligente des éléments les plus modernes de suivi et d'identification de chaque pièce de viande (« viande 2.0 »), une maturation des viandes, une zone de restauration et de démonstration assurant à la fois une communication et une éducation culinaire astucieuse.

L'avenir dira si une telle démarche est porteuse, mais en tout état de cause elle sera extrêmement instructive pour les éleveurs, pour leur démarche future de transformation, et pour leur ambition d'aval.

R2. L'abattage et la transformation, sous réserve d'engagements qualitatifs, de bien être des animaux et de niveaux de valorisation effective des signes de qualité, devraient pouvoir faire l'objet d'une nouvelle politique publique d'accompagnement financier.

3. IDENTIFICATION DES MODÈLES D'ENGRAISSEMENT ADAPTÉS À LA NIÈVRE

3.1. Un élevage viande spécialisé encore monolithique

Le département de la Nièvre est profondément engagé dans l'élevage allaitant et procède peu à l'engraissement.

Ainsi, sur les 60 à 65 000 mâles nés et sevrés tous les ans, 10 % seulement sont engraisés.

De la même manière sur les 60 à 65 000 femelles nées/sevrées tous les ans, 30 000 sont vendues dont 5 000 vendus engraisées soit 17 % (le reste alimentant le renouvellement des troupeaux).

S'agissant des vaches de réforme en 2019, sur 42 000 vaches commercialisées, 17 200 (soit environ 40 % seulement) ont été engraisées avant de rejoindre l'abattoir, ce qui est inférieur à la moyenne régionale à 50 % et au-delà pour certains départements.

Si les éléments économiques à disposition ne permettent pas de qualifier en mieux ou moins bien les performances de l'engraissement dans la Nièvre, on peut affirmer sans hésitation que l'historique, les habitudes du département font qu'il est peu enclin à engraisser des bovins allaitants. A noter que le département dispose de 3 abattoirs, ce qui peut paraître paradoxal dès lors que celui-ci n'est pas massivement engagé dans l'abattage de produits engraisés sur son propre territoire.

Il convient de rappeler que de façon de moins en moins anecdotique, les sécheresses voient leur fréquence et leur amplitude augmenter sur ces départements du Centre Est, limitant l'opportunité d'engraissement à l'herbe, en l'absence de politique de gestion de l'eau. Cet effet climatique, la sécurité (ne pas prendre le risque de garder des animaux maigres six mois de plus), l'investissement en bâtiments poussent à vendre sous forme de maigre donc de broutards.

Ainsi dans la Nièvre d'une façon générale, économie, historique et robustesse du modèle, convergent pour favoriser la pratique du naissage et une commercialisation courte de produits maigres.

L'engraissement en Nièvre ne pourra donc porter que sur des volumes faibles de produits de qualité, à signatures locales. Les abattoirs de taille moyenne y trouveront leur équilibre par un lien fort sur des produits transformés.

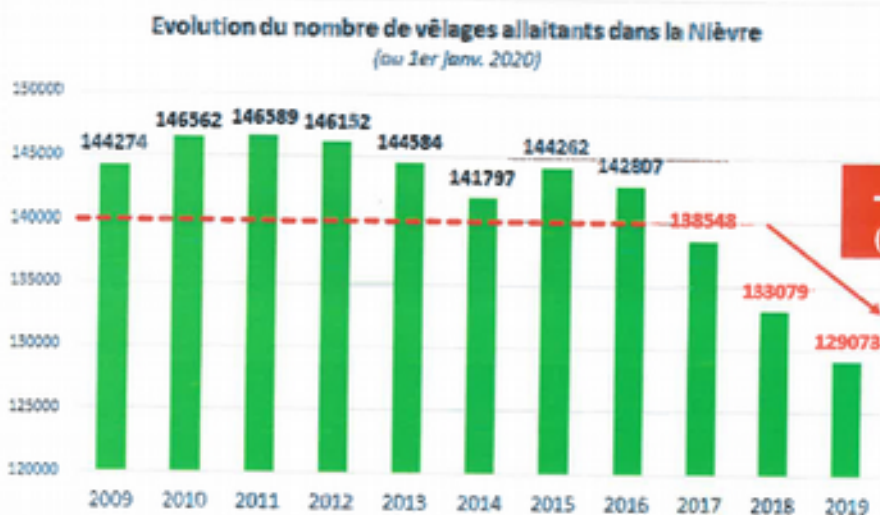
On notera que la contractualisation apporterait une forme de sécurisation à l'engraissement.

Classiquement, les résultats issus du réseau INOSYS comme ceux résultant du travail spécifique réalisé annuellement au sein de la chambre d'agriculture de la Nièvre montrent clairement pour les premiers les recours classiques à la dé-capitalisations du cheptel, à l'agrandissement des surfaces et traduisent une baisse d'efficacité du rapport EBE / produit final.

La vente de vache mère demeure la réaction la plus employée pour générer de la trésorerie.

3.2. Une décapitalisation du cheptel inquiétante

Evolution des vêlages depuis 2009 :



Source : Ch agriculture 58

La décapitalisation du cheptel est ainsi une constante de l'élevage à viande. Il semble bien, à la lecture des quelques éléments de référence du tableau ci-dessous que cette procédure de décapitalisation n'est probablement pas un bon calcul en matière de développement, elle allonge en effet le cycle de reprise d'activité qui dépasse alors largement la décision annuelle de garder ou pas un broutard à engraisser par exemple. Pour la mission elle traduit une forme de résignation, d'abandon d'ambition et de perte d'agilité.

La décapitalisation du cheptel de mères allaitantes, améliore la trésorerie, mais consolide une spirale descendante et compromet l'agilité annuelle de l'exploitation.

3.3. Un modèle basé sur le naisseur qui peut inclure de l'engraissement sous conditions

Incidence d'un acte de production unitaire supplémentaire chez les naisseurs en € d'EBE (sans bâtiment supplémentaire)

(source réseau chambre d'agriculture 58)

1 vêlage supplémentaire avec vente d'1 broutard repoussé à l'export	+500 €
1 vache de réforme engraisée plutôt que vendue maigre	+ 150 €
1 Génisse de 30 mois plutôt qu'une laitonne vendue maigre	+ 422 €
1 taurillon supplémentaire plutôt qu'un broutard mâle repoussé export	+ 100 €

Ainsi, quelle que soit l'option d'engraissement choisie, celle-ci génère de l'EBE. Mais le vêlage supplémentaire affirme son efficacité

Il n'en demeure pas moins qu'à la condition expresse que la pratique conduite sur l'exploitation considérée ne conduise pas nécessairement à investir dans des bâtiments, il est tout à fait possible d'envisager de l'engraissement dans la Nièvre.

Certaines zones du département s'y prêtent mieux que d'autres (conditions pédo-climatiques).

L'engraissement de broutards, contractualisés sous signes de qualité, ou à tout le moins sous cahier des charges, semble la voie la plus porteuse.

De tels animaux auraient alors vocation à être abattus dans la Nièvre et naturellement transformés dans des ateliers, permettant ainsi de valoriser les produits viandes du département.

L'origine nivernaise des viandes sera d'autant mieux légitimée qu'elle sera conduite dans le cadre d'une contractualisation et en prolongement de signes de qualité comportant une dimension locale.

4. DÉVELOPPER LES MARCHÉS DE VIANDES ENGRAISSÉES

4.1. Promesse d'un produit sous signe de qualité : des SIQO qui devraient accompagner la segmentation et le « local »

Ainsi que l'a montré le CGAAER dans son rapport n°17075 sur l'impact des produits sous indications géographiques /IG (appellation d'origine protégée /AOP et indication géographique protégée /IGP), des facteurs clefs doivent être réunis pour assurer l'effet positif d'un produit sous indication géographique sur son territoire :

- ✓ L'existence de caractéristiques spécifiques au produit sous IG liées à des qualités originales ;
- ✓ La conduite d'une action collective, structurée sur la chaîne de valeur et la gouvernance ;
- ✓ Des efforts de marketing continus et efficaces ;
- ✓ L'application du cadre légal des IG et un rôle actif des pouvoirs publics ;

- ✓ La capacité à constituer un panier de biens et de services avec les autres atouts du territoire ;
- ✓ La construction d'une feuille de route menant à des effets socio-économiques et environnementaux.

Des éleveurs ont ainsi engagé des démarches pour faire valoir la typicité de la race charolaise. Cela s'est traduit par plusieurs Labels Rouge, deux IGP et par une AOP « Bœuf de Charolle ».

(cf. Annexe 6 liste des signes de qualité en charolais en région Bourgogne Franche Comté).

L'IGP Charolais de Bourgogne (mentionnée par le Pacte) a été obtenue en 2017. Elle illustre bien les difficultés rencontrées. Les éleveurs de la Nièvre comptaient beaucoup sur cette reconnaissance, l'IGP couvrant leur territoire en totalité et comprenant 1505 communes des départements de l'Ain, du Cher, de la Côte-d'Or, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

150 éleveurs nivernais se sont engagés vis à vis du cahier des charges de l'IGP, 168 le sont vis à vis des différents labels rouges ; aucun d'entre eux n'a souhaité appliquer les cahiers des charges ni de l'AOP « Bœuf de Charolle » ni à l'IGP « Charolais du Bourbonnais » dont les aires géographiques couvrent l'extrême sud de la Nièvre.

Le cahier des charges de l'IGP « Charolais de Bourgogne » garantit une viande de haute qualité et un mode d'élevage extensif :

- animaux nés, élevés et finis dans la zone IGP ;
- nourriture à l'herbe, durant 6 mois minimum ;
- sevrage des veaux à 4 mois ;
- élevage de 14 mois minimum pour les jeunes bovins, 24 mois pour les génisses ;
- 7 jours de maturation minimum pour les viandes à griller ;
- et bien sûr, le respect de la charte des bonnes pratiques d'élevage, et une traçabilité totale des animaux et des viandes ;
- un Organisme Certificateur vérifie le respect du cahier des charges.

Néanmoins la différenciation, par rapport aux autres produits sous signes de qualité n'est pas suffisante pour permettre la reconnaissance et le développement de ce produit dont l'aire de production est très large et les conditions de production moins disantes que le Label Rouge sur certains points.

De ce fait les tonnages commercialisés sous l'IGP sont très faibles de l'ordre de 100 tonnes en 2018 et le gain financier atteint à peine 10c€ par kg par rapport au prix d'un animal standard.

La mission considère qu'un renforcement du cahier des charges est nécessaire si ce produit veut conquérir des marchés et assurer une promesse aux consommateurs. Une autonomie alimentaire pourrait être un axe à développer au moment où certains consommateurs attendent des productions locales. Il conviendrait au minimum que l'IGP intègre les exigences du Label Rouge pour les viandes bovines afin d'allier qualité supérieure et origine, lui permettant une différenciation réelle.

D'ailleurs les projets d'engraissement et de valorisation décrits précédemment reposeront sur des cahiers de charges beaucoup plus exigeants.

Il est dommageable de ne pas créer de dynamique collective au regard des moyens financiers consacrés à chacune de ces démarches.

R3. Un renforcement du cahier des charges IGP Charolais de Bourgogne apparaît nécessaire pour lier qualité supérieure et origine, lui permettant une différenciation réelle.

4.2. Sensibilisation et développement de la contractualisation



A la demande expresse de la préfète la mission a organisé avec la DDT une journée de sensibilisation à la contractualisation, que nous avons été chargés d'animer (cf. annexe 8).

Ont été présentées les conclusions de la mission réalisée en 2017 par le CGAAER sur la contractualisation dans le secteur bovin :

1. La contractualisation existe dans le secteur de la viande bovine.
2. A l'amont de l'abattoir, la part de l'approvisionnement contractualisé reste très minoritaire. A l'aval (transformation / distribution / RHF), c'est encore plus marginal.
3. Les besoins auxquels répondent les contrats étudiés sont réels.
4. La contractualisation a du sens dans une logique de filières et de modèles de production spécifiques à chaque territoire.
5. En pratique, l'OP a un rôle central à jouer. Les clauses de prix stipulées par les contrats sont valides dans un domaine borné et ne constituent pas une réponse aux crises.

La mission, en étroite collaboration avec la préfète, la DDT et le représentant local de l'interprofession ont contribué à désacraliser cette démarche qui peut être compatible avec une forme d'individualisme souvent rencontré dans cette filière.

L'intervention de l'APAL (association de producteurs de l'Est de la France) a été particulièrement remarquée ; elle contribuait de façon tangible à l'illustration de la plus-value, aux modalités concrètes



de développement de contrat tripartite avec les plus grands distributeurs français (Carrefour ; LIDL ; Super U ;Match) et venait accréditer la thèse d'une vraie possibilité de construction de valeur sur des productions de viande spécialisées.

À noter également la récente extension de l'accord interprofessionnel porté par Interbev portant sur l'obligation de contractualisation pour la mise en marché de produits viande labellisés.

Cette journée fut un succès et venait apporter témoignage de tout l'intérêt de la contractualisation dans le cadre de la création de valeur de viandes engraisées. À noter que la mission s'est largement appuyée sur son réseau national pour favoriser la participation des meilleurs spécialistes.

R4. La contractualisation dans le secteur des viandes bovines engraisées constitue un élément essentiel de la construction de valeur. Elle contribue au cercle vertueux de renforcement de la filière, au même titre que la structuration et la segmentation.

CONCLUSION

Il convient de consolider la mise en cohérence de l'ensemble des outils de la Nièvre, zone intermédiaire, au service d'une politique d'élevage viandes, d'abattage et de transformation pour créer de la valeur.

Cahier des charges de production, localisation et proximité, création d'atelier de transformation, abattage de proximité, contractualisation, constituent les clés de la réussite de la politique de l'élevage bovin à viande dans cette zone intermédiaire.

Cette mission montre tout l'intérêt d'un accompagnement national à des projets de territoires suivis par l'État en département. En apportant des compétences, des contacts, du dialogue, de l'analyse, de la neutralité, cette démarche concourt à l'enrichissement tant des interlocuteurs locaux, que nationaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le **18 AVR. 2019**

Le Directeur de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président du
Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces
Ruraux (CGAAER)

N/Réf : CI 815063

V/Réf :

Objet : Lettre de mission pacte Nièvre.

PJ :

La Nièvre, département rural caractérisé par des espaces naturels préservés, une richesse patrimoniale reconnue, et une tradition agricole et industrielle forte, connaît plusieurs difficultés symbolisées par une démographie fléchissante.

Le pacte de développement territorial pour la Nièvre s'inscrit dans une stratégie partagée Etat, élus et acteurs économiques autour de l'enjeu de l'attractivité du territoire. Signé le 15 février 2019, il comporte 4 objectifs qui sont déclinés en 30 actions visant à leur réalisation par un soutien approprié notamment en matière d'ingénierie.

Un de ces objectifs porte sur le renforcement de l'ambition des filières structurantes du département dont la filière agricole, les énergies renouvelables et la filière bois.

Il est prévu dans le pacte que le CGAAER sera mobilisé auprès des acteurs dans l'élaboration et la finalisation de leurs projets et en priorité pour accompagner la démarche qualitative de la filière « bœuf Charolais ».

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

L'élevage bovin, activité emblématique du territoire, connaît des difficultés de débouchés et de commercialisation d'animaux majoritairement de race Charolaise. Plusieurs pistes demandent à être investiguées.

En premier lieu, il est nécessaire d'analyser l'adaptation de l'offre de viande bovine à la demande des consommateurs, au bien fondé de la segmentation du marché engagée notamment au travers de divers signes d'identification de la qualité et de l'origine que sont les Appellations d'Origine Protégée Bœuf de Charolles, l'Indication Géographique Protégée Charolais de Bourgogne et autres labels de qualité.

Il s'agira dans cette analyse de l'offre par rapport à la demande d'intégrer les objectifs de 50 % de produits sous SIQO en restauration collective à l'horizon 2022.

En second lieu, il conviendra d'examiner les opportunités et les contraintes liées à la création d'ateliers d'engraissement bovin afin de générer localement de la valeur ajoutée, ou le développement de la méthanisation dans les exploitations agricoles participant à un complément de revenus.

Enfin, dans cette même logique de production de valeur, il sera examiné le renforcement et la mise en place d'outils complémentaires de transformation de la viande sur le territoire de la Nièvre, intégrant également les abattoirs de proximité.

Vous voudrez bien désigner les missionnaires appelés à conduire cette mission. Ils établiront un document de cadrage qu'ils soumettront à ma validation pour la fin mai 2019.

Amicalement,



Jacques BILLANT

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Personnes rencontrées	Fonctions
Isabelle HOUSPIC	Préfète de la Nièvre
Laurent VIGNAUD	Sous-Préfet de Cosne-Clamecy
Colette LANSON	Sous-préfète Chateau-Chinon
Nicolas HARDOUIN	
Sylvain ROUSSET	DDT de la Nièvre
Danièle BUTEAU	
Huguette THIEN-AUBERT	Adjointe au DRAAF
Nadège PALANDRI	Cheffe du SREA DRAAF
Anélise TACONET	Cheffe du Pôle "Entreprises, filières et innovation" DRAAF
Sylvain ROUSSET	Directeur adjoint DDT 58
Nicolas FALLET	exploitant agricole et Président de l'association Natur'Amognes
Eric BERTRAND	Président abattoir de Cosne sur Loire
Patricia TOUILLON	Représentante élue Chambre d'Agriculture
Jocelyn KERLEAUX	Directeur Chambre Agriculture de la Nièvre
Romarc GOBILLOT	Représentant élu Chambre Agriculture
Cyrille FOREST	Représentant FDSEA
Raphaël SOTTY	Directeur de l'association Agropôle Marault
Jocelyne GUERIN	Présidente de l'association Agropôle Marault
Didier RAMET	Président Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Jocelyn KERLEAUX	Directeur Chambre Agriculture de la Nièvre
Romarc GOBILLOT	Représentant élu Chambre Agriculture
Priscilla PAPON	IGP Charolais de Bourgogne
Alexandre LORRE	Président SICAGEMAC
Benoit BLANDIN	Président SICAFOME
Eric BERTRAND	Président abattoir de Cosne sur Loire
Cyrille FOREST	Président de la SAFER 58
Stéphane AUROUSSEAU	Président de la FDSEA
Vincent POMMERY	Administrateur CIALYN
Bertrand RIBEAUCOURT	Président CIALYN, administrateur SICAREV

Emmanuel BERNARD	Président section bovine FDSEA – Chambre d'Agriculture Représentant local FNB/INTERBEV
Rémi FREBEAU Bernard POUILLON Ludovic PACQUARD	Responsable du site (SICAREV) Directeur Général de SICAREV Directeur des viandes SICAREV
Bernard POUILLON Ludovic PACQUARD	Directeur Général de SICAREV Directeur des viandes SICAREV
Romaric GOBILLOT Ludovic GUYARD Florian GUYARD Régis TAUPIN	Président de l'association membre du bureau membre du bureau Membre de l'association et Président IGP Charolais de B
Fabien BAZIN Anne ALGRET	VP du Conseil Départemental et VP du PETR Nivernais Morvan Directrice du PETR Nivernais Morvan
Muriel André-Petitdent Monsieur TARTERET Jean Louis RIOTTE Monsieur COQUARD	co-présidente Boucher à Avallon, membre de l'association Membre de l'association Boucher
Maryse PELTIER Jean Charles ROCHARD	Madame le Maire de Corbigny Monsieur le Président de la CC
Brigitte HIVET	Madame la Directrice de la DDCSPP
Jean-Patrick MEURICE	Vétérinaire Brinon sur Beuvron en charge de l'inspection sanitaire de l'abattoir de Corbigny
Vincent PICQ Arnaud BIGER Rémi COLLADO	Directeur Général de SCHIEVER Directeur des achats Acheteur
Régis TAUPIN	Président de l'ODG
Christian PERCEAU Marie AUGER Nicolas FALLET	Président de la CCACN Agent de développement CCACN Président de Natur'Amognes

Jocelyne GUERIN

Maire de Luzy
VP du CD
et Présidente association Marault

Guy CLOIX
Jocelyne GUERIN
Pierre-Jérôme GOUTORBE
Louis-Bertrand JEANNEROD

Président du Syndicat Intercommunal en charge de l'abattoir
Maire de Luzy + membres du Conseil Syndical
Directeur de l'abattoir
responsable de « Nature et Région » atelier de transformation
et vente en ligne

Frédérique MARCEAU

Technicien agricole viande bovine Chambre d'agriculture Nièvre

André ELOI
Yvan SIX
Guillaume BETTON
M HUGON

Directeur FNEAPT
Ingénieur conseil HERES consultant
président de l'abattoir de BOURGANEUF dans la Creuse
Directeur abattoir Equillon (39)

Jean-Marc Callois
Nicolas Holleville

Délégué ministériel aux entreprises
DGAL / Chef du bureau des établissements d'abattage et de
découpe (BEAD)

Jacky Laborieux

Adjoint au chef du BEAD

Eugénie ORIO
Tatiana Ayrault

Sous directrice SG/ S.dir du droit public général (SDDPG)
SG/SDDPG/ Cheffe du bureau du droit public

Dominique Rongiard

Conseillère Juridique Interrégionale
Secteur Bourgogne - Franche Comté

Laurence FOUQUE

DGPE/ Bureau Viandes et productions animales spécialisées

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AOP	Appellation d'origine protégée
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
EBE	Excédent brute d'exploitation
Association EBE	Éleveurs bouchers engagés
Association ATE	Avenir territoires élevage
FAM	FranceAgriMer
IDELE	Institut de l'élevage
IGP	Indication géographique
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INRAE	Institut national de la recherche agronomique et environnementale
LR	Label Rouge
ODG	Organisme de défense et de gestion
RICA	Réseau d'information comptable agricole
INOSYS	Réseau de références économiques Idele et APCA

Annexe 4 : La Nièvre en chiffres

La Nièvre agricole en chiffres (données SRISE DRAAF 2015 communiqués par DDT 58)

Emplois agricoles	4449
Exploitants agricoles	3 227 (co-exploitants compris). Ce chiffre décroît régulièrement.
Salariés agricoles permanents	1086
Surface Agricole Utile	393 917 ha (terres arables : 181 114 ha ; herbes 205 685 ha ; vignes : 1 616 ha)
Nombre d'exploitations	3 226 (en 2013) dont 2 677 déclarants PAC (2017) : 63 % en exploitations individuelles et 37 % sous forme sociétaire
Âge	20 % de plus de 60 ans et 50 % de plus de 50 ans
Cheptel	368 255 bovins, dont 147 330 vaches nourrices et 3 865 vaches laitières (18,5 millions de litres de lait), 74 000 ovins, 7 500 caprins, 34 722 porcins, 337 000 volailles.
Viticulture	55 824 hl dont 54 405 hl de vins blancs. Les 177 producteurs se répartissent sur les deux AOP : Pouilly (1 336 ha) et Coteaux du Giennois (196 ha). 2 IGP : Coteaux de Tannay et Coteaux Charitois.

Productions animales

Cheptel en 2018			
(en nombre de têtes)	Nièvre	Bourgogne - Franche-Comté	France
Bovins	345 077	1 927 297	18 487 986
Porcins	15 150	216 150	13 202 118
Ovins	72 600	274 324	7 031 460
Volailles (en milliers)	nd	9 579	251 921
Ruches	nd	66 410	847 669

Production en 2018 (animaux engraisés pour l'abattage et sorties des élevages)			
(en Tonnes équivalent carcasse sauf mention contraire)	Nièvre	Bourgogne - Franche-Comté	France
Bovins	12 531	112 198	1 431 054
Porcins	3 121	42 879	2 151 448
Ovins	1 599	5 029	101 920
Volailles	nd	58 112	1 836 116
Lait de vache (1 000 L)	17 650	1 578 120	23 283 107

Agreste - stat. agricole annuelles 2018, enquête laitière annuelle 2018 et DRAAF

nd : donnée non disponible

Productions végétales (Agreste 2018)

Les productions végétales récolte 2018						
	Surface en ha			Rendement (q/ha)		
	Nièvre	Bourgogne Franche - Comté	France	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Céréales	94 205	719 774	9 048 967	61	63	69
Oléagineux	31 820	249 750	2 356 531	26	28	28
Protéagineux	2 410	19 930	167 088	29	34	33
Fourrages annuels	7 519	62 437	1 694 124	64	95	121
Total prairies	241 800	1 381 300	12 616 703	40	41	44
Pommes de terres	53	789	153 717	294	308	405
Légumes frais	70	1 872	195 412	—	—	—
Lentilles	537	4 000	35 617	13	13	14
Fruits (cassis, cerises)	0	726	10 533	0	48	78

La production de vin (en hectolitres)			
	Nièvre	Région BFC	France
Vin blanc	90 811	1 602 874	24 497 552
dont AOP	85 341	1 473 590	8 529 725
Vin rouge ou rosé	5 200	605 454	24 969 257
dont AOP	2 921	581 024	13 788 375

source : agreste - statistique agricole annuelle 2018

Annexe 5 : Bibliographie

Titre du document	Origine source	Date
Quelles stratégies de vente des mâles maigres Charolais chez les naisseurs ?	Ch agri 58-21-71 et Alysé	Juin 2017
Résultats technico-économiques des fermes du réseau d'élevage charolais	Inosys (C agri et Idele)	2016
Cahier des charges de l'indication géographique protégée «Charolais de Bourgogne»	INAO	5/10/2017
Etude marketing stratégique pour l'IGP Charolais de Bourgogne sélection agence communication	Charolais de Bourgogne-sève-Conseil	21/11/2017
Avis relatif à l'enregistrement en indication géographique protégée par la Commission européenne de la dénomination «Charolais de Bourgogne»	Journal officiel de l'Union européenne	31 mai 2017
Carte délimitation de l'aire géographique Charolais de Bourgogne	INAO	2017
Plaquette promotion IGP Charolais de Bourgogne	ODG Charolais de Bourgogne	2018
Note interne projet de l'ODG Charolais de Bourgogne sur la Promotion des produits agricoles de Bourgogne sous signe de qualité : IGP sur le marché intérieur et dans les pays tiers	DDT 58	10 mai 2019
Projet de convention de partenariat pour le développement de l'IGP Charolais de Bourgogne avec la Chambre d'agriculture régionale BFC	ODG Charolais de Bourgogne	2017 -2018
Présentation lors de l'AG ODG C de B : La valorisation des carcasses bovines	IDELE C. Denoyelle	30 mai 2018
Dossier de candidature du GIEE GERCELA : Document synthétique des travaux et réflexions :«Mise en place d'une filière de proximité de vente de viande Charolaise» Projet GIEE «La Génétique Charolaise du GERCELA» pourquoi avoir mis en œuvre un projet collectif et détails des actions	GIEE GERCELA	2017

Titre du document	Origine source	Date
Quelles stratégies de vente des mâles maigres Charolais chez les naisseurs ?	Ch agri 58-21-71 et Alysé	Juin 2017
Résultats technico-économiques des fermes du réseau d'élevage charolais	Inosys (C agri et Idele)	2016
Cahier des charges de l'indication géographique protégée «Charolais de Bourgogne»	INAO	5/10/2017
Etude marketing stratégique pour l'IGP Charolais de Bourgogne sélection agence communication	Charolais de Bourgogne-sève-Conseil	21/11/2017
Avis relatif à l'enregistrement en indication géographique protégée par la Commission européenne de la dénomination «Charolais de Bourgogne»	Journal officiel de l'Union européenne	31 mai 2017
Carte délimitation de l'aire géographique Charolais de Bourgogne	INAO	2017
Plaquette promotion IGP Charolais de Bourgogne	ODG Charolais de Bourgogne	2018
Note interne projet de l'ODG Charolais de Bourgogne sur la Promotion des produits agricoles de Bourgogne sous signe de qualité : IGP sur le marché intérieur et dans les pays tiers	DDT 58	10 mai 2019
Projet de convention de partenariat pour le développement de l'IGP Charolais de Bourgogne avec la Chambre d'agriculture régionale BFC	ODG Charolais de Bourgogne	2017 -2018
Présentation lors de l'AG ODG C de B : La valorisation des carcasses bovines	IDELE C. Denoyelle	30 mai 2018
Dossier de candidature du GIEE GERCELA : Document synthétique des travaux et réflexions : «Mise en place d'une filière de proximité de vente de viande Charolaise» Projet GIEE «La Génétique Charolaise du GERCELA» pourquoi avoir mis en œuvre un projet collectif et détails des actions	GIEE GERCELA	2017

Titre du document	Origine source	Date
Panorama des exploitations agricoles de la Nièvre et Observatoire – activités et résultats des exploitations adhérentes au CER	Cerfrance Alliance Centre	2014 à 2018
Bulletin d'information sur les Effectifs bovins dans la Nièvre en 2017	IPG CA 58	2017
Potentiel de production en élevage bovin viande dans la Nièvre	CA58	2017 -2018
Dispositif Prairies sentinelles bilan des suivis 2017	CA 58	2017
Bilan et synthèse des installations et transmission dans la Nièvre	Chamb Agri 58	2018
Fond de dossier projet alimentaire territorial porté par le Conseil Départemental de la Nièvre dans le cadre du PNA : copil technique, fiches actions	Conseil Départemental de la Nièvre	2018
Fond du dossier abattoir de Corbigny: rapports, COPIL, études, articles de presse... et notes internes DDT	CC de Tannay-Brinon-Corbigny, DDT 58, JDC	2018-2019
Fond du dossier abattoir de Cosne sur Loire: COPIL, études, articles de presse et notes internes DDT	CC Val de Loire Nivernais	2018 - 2020
Fond du dossier abattoir de Luzy : données économiques, articles de presse, notes	Abattoir de Luzy, JDC, DDT58	2018-2019
Fond de dossier Agropôle Marault : projet global, dossier tiers lieux	Ass le Marault	2018 à 2020
Fond de dossier projet atelier de découpe et de transformation Natur'Amognes – Com Com Amognes Coeur du Nivernais : étude, plan d'action, CR	CC ACN	2019-2020
Projet de RIX : GIEE atelier d'engraissement : articles de presse	JDC	2018-2019
Note interne présentation du projet d'abattoir mobile de la SAS Le Boeuf Ethique	DDCSPP 58	novembre 2017

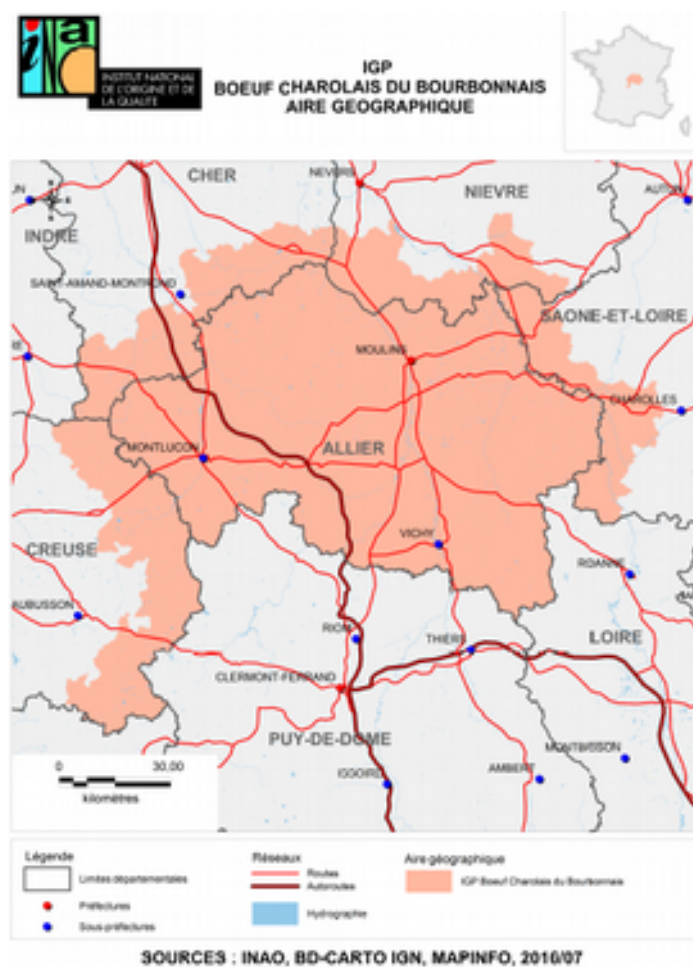
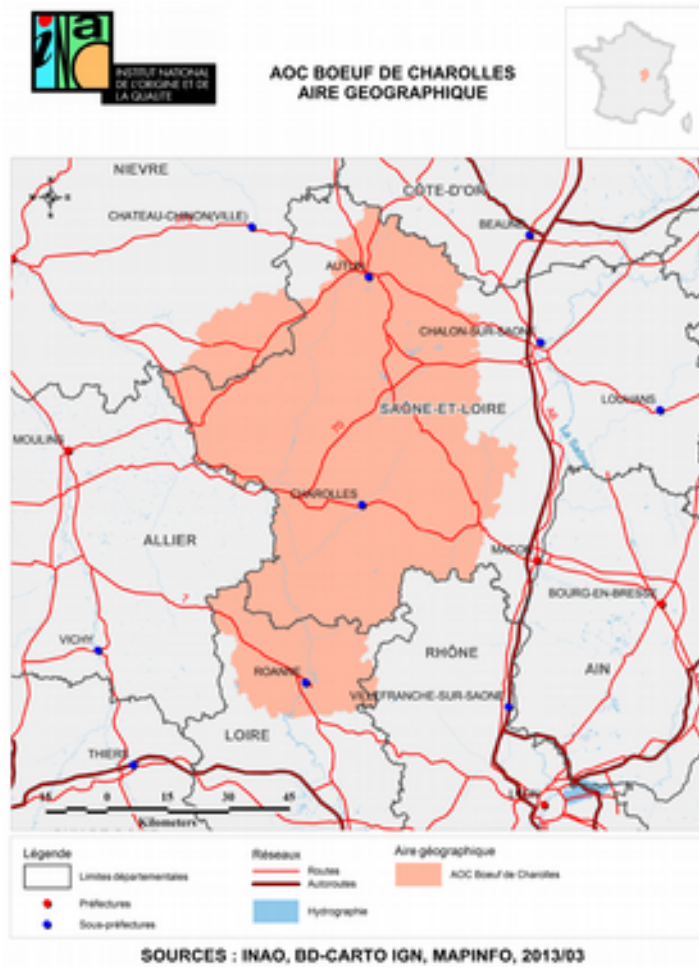
Annexe 6 : Liste des signes de qualité en viande bovine charolaise

En Bourgogne Franche-Comté

Organisme de gestion	Nature du signe	Dénomination	Nombre Opérateurs Habilités (primaires et avaj) en 2018 (EDI fin 2018)	Race(s) d'animaux	Tonnages déclarés en 2018	Nombre d'animaux commercialisés par an selon résultat enquête nationale statistiques SIQO en 2018 sur données 2017	Ecart de prix en €/kg de carcasse
Syndicat de défense et de promotion de la viande "Boeuf de Charolles", 43 route de Mâcon, 71120 Charolles	AOP	Boeuf de Charolles (2010)	180 Eleveurs dont 0 dans le 58 4 entreprises de viandes dont 0 dans le 58	Charolaise	590	1800 Têtes commercialisées sous AOP = 1121 Tonnage commercialisé en AOP = 530	prix moyen dépat abattoir : 5,70 €/kg (en 2018)
QUALINEA 43, route de Mâcon 71120 Charolles	Label rouge	LA11/89 "Viande et abats frais et surgelés de gros bovins (Tendre charolais et Flaisir charolais) de race charolaise"	3643 Eleveurs dont 162 dans le 58 29 entreprises de viandes dont 1 dans le 58	Charolaise	1892	Têtes labellisées = 7373 Tonnage carcasses labellisées = 3377,35 Tonnages commercialisés sous Siqo = 1792	?
Association "Charolais de Bourgogne" Maison de l'Agriculture, 21110 Bretenière	IOP	Charolais de Bourgogne (mai 2017)	908 Eleveurs dont 150 dans le 58 12 entreprises de viandes dont 1 dans le 58	Charolaise	234	100 T (déclaration droit INAO)	10 cts d'€/kg en plus du prix d'un animal standard (en 2018)
Association de défense de l'élevage traditionnel des animaux de boucherie en bouronnais (ADET/SIGABA), 18 rue Albert Rondreux, 08160 Bourbon l'Archambault	IOP (IG/36/94)	Charolais du Bourbonnais - applique le cahier des charges du LR LA02/74	130 Eleveurs dont 0 dans le 58 1 abattoir dont 0 dans le 58	Charolaise	1152	Têtes abattues en Siqo = 2458 Têtes labellisées = 2458 Tonnage carcasses labellisées = 1102,23 Tonnage commercialisé en Siqo = 618,96	Selon conformation de l'animal (E/U/R) : boeuf E=4,54 €, U=3,94€, R=3,74€ Génisse E=5,73€, U=4,29€, R=3,88€ Vache E=5,17€, U=3,81€, R=3,65€
	Label rouge	LA02/74 "Viande et abats frais et surgelés de gros bovins de race charolaise"	idem	Charolaise	96	Têtes abattues élevées en Siqo = 195 Têtes labellisées = 195 Tonnage carcasses labellisées = 89,69 Tonnage commercialisé en Siqo = 32,45	
Charolais Terroir - Le Palais - 42120 Perreux - ou Mairie de Saint-Christophe en Brionnais	Label rouge	LA01/89 "Viande, abats et viande hachée, frais et surgelés, de gros bovins de race charolaise"	731 Eleveurs dont 6 dans le 58 20 abattoirs/abatteurs dont 0 dans le 58	Charolaise	3628	Têtes labellisées = 8396 Tonnage carcasses labellisées = 4020 Tonnage commercialisé en Siqo = 4020	?

Annexe 7 : Aires géographiques des AOP et IGP sur la Nièvre

L'aire géographique de l'IGP Charolais de Bourgogne comprend 1505 communes des départements de l'Ain, du Cher, de la Côte-d'Or, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.



Annexe 8 : Annonce journée contractualisation

Extrait internet relatif à la table ronde sur l'élevage 8 janvier 2020

Dans la suite des États Généraux de l'Alimentation, l'interprofession bovine nationale INTERBEV affiche, dans le cadre de son plan de filière, la volonté de se structurer en renforçant la contractualisation, et en intégrant des indicateurs de coûts de production des éleveurs.

La préfète de la Nièvre, aux côtés du vice-président de la Fédération nationale bovine Emmanuel Bernard, et des députés Patrice Perrot et Perrine Goulet, a souhaité soutenir toutes les démarches amélioratrices de performance de la filière et y contribuer à son niveau, en complémentarité des initiatives engagées à l'échelon régional et national, et sans se substituer aux efforts des professionnels qui restent les premiers acteurs des filières.

À cette fin, une conférence a été organisée le 8 janvier 2020 par la préfète en partenariat avec la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur l'avenir de la filière bovine nivernaise.

Il s'agissait de communiquer auprès des acteurs locaux, éleveurs et autres, afin de susciter une réflexion collective sur ce sujet et favoriser la mise en réseau des opérateurs économiques.

Durant plus de deux heures, des experts nationaux (Institut de l'élevage, INTERBEV, CER-France, CGAAER) ont présenté les grands enjeux pour la filière bovine, puis se sont succédé des témoignages et tables-rondes. La conférence a été un franc succès avec une soixantaine de participants, venus de tous les horizons du secteur agro-alimentaire : organisations professionnelles agricoles, coopératives, abattoirs régionaux, artisans bouchers, grossistes, représentants des grandes surfaces nivernaises (Leclerc, Intermarché, Carrefour), etc. La présence de la grande distribution est à souligner, car il s'agit d'une catégorie d'acteurs répondant rarement présents pour ce type d'événements.

L'audience a particulièrement apprécié le témoignage sur une expérience réussie de partenariat entre éleveurs, abatteur et grande distribution en région Grand-Est. Stéphane Peultier, éleveur et président de l'Association de Production Animale de L'Est (APAL) est intervenu aux côtés de Pascal François, directeur de l'abattoir ELIVIA Mirecourt. Ils ont présenté les conditions d'une stratégie gagnant-gagnant : partage des mêmes valeurs orientées consommateur, relations de confiance, transparence sur les prix et les coûts de production.

Documents associés : [filiere bovine nevers 8 janvier 2020](#) (format pdf - 100 ko – 10/01/2020) ; [1 1 ph chotteau ouvaleboeuf interv nievre 080120](#) (format pdf - 1.1 Mo – 10/01/2020) [1 2 philippe boulet cerfrance interv nievre 080120](#) (format pdf - 2.5 Mo – 10/01/2020) [2 1 cgaaer mreffayinterv nievre 8 01 20](#) (format pdf - 634.8 ko – 10/01/2020) [2 2 interbev ajentzer 080120](#) (format pdf - 3.8 Mo – 10/01/2020) [20151027 contractualisation bovine rapport cgaaer](#) (format pdf - 3.2 Mo – 10/01/2020) [2 3 apal mpeultier interv nievre 080120](#) (format pdf - 7.8 Mo - 10/01/2020)

Les intervenants comprenaient Emmanuel Bernard FNB INTERBEV, Philippe Chotteau IDELE, Philippe Boulet Directeur de CER-France, Didier Ramet Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre), Frédérique Marceau technicien Chambre agriculture 58, Régis Taupin président ODG Charolais de Bourgogne, Annick Jenzer INTERBEV, Stéphane Peultier éleveur, Président de l'Association de Production Animale de L'Est et Président de coop de France élevage , Pascal François, Directeur ELIVIA Mirecourt, Eric Dulat coprésident de l'Union Départementale des Bouchers et Charcutiers de la Nièvre, Nadège Palandri, cheffe du service Régional de l'économie agricole DRAAF.